



Semaine 15 – Du 08 au 14 Avril 2018 ( du 23 au 29 Nissan 5778)

### Les dates et horaires



#### **Dimanche**

Cha'harit à 08h00  
Pas de talmud Torah

#### **Lundi à la synagogue Cours pour dames**

20h00 – apprentissage de l'hébreu  
20h30 – cours sur la paracha

#### **Mercredi à la synagogue Cours pour les jeunes**

20h00 – Cours sur la paracha et Halakhot

#### **Jeudi – YOM Hachoa**

19h30 Offices de Min'ha suivi d'Arvit  
Allumage des 6 bougies à la mémoire de nos sœurs et frères tombés sous la barbarie nazie.  
Liste des noms des déportés d'Aulnay sous Bois

#### **Vendredi -**

Min'ha suivi d'Arvith à 19h30

#### **Samedi**

- 09h30 Cha'harit (Oudou)  
- 20h00 Min'ha suivi de la Séoudah Chlichite et d'Arvith

## **PARACHA DE LA SEMAINE**

### **Chemini** (Levitique 9,1 – 11,47)

Au huitième jour (suivant les « sept jours d'inauguration »), Aaron ainsi que ses fils commencent leur office de Cohanim, de prêtres. Après que les différentes offrandes ont été présentées, un feu sort de devant l'Eternel et les consume sur l'Autel. Dès lors, la Présence Divine réside dans le Sanctuaire.

Les deux premiers fils d'Aaron, Nadav et Avihou, offrent « un feu étranger qu'Hachem ne leur avait pas commandé » et meurent devant Hachem. Aaron demeure silencieux devant ce drame. Suite à cela, Moïse et Aaron sont en désaccord sur un détail de la loi concernant les sacrifices, et Moïse reconnaît que Aaron a raison..

Hachem ordonne les lois de la cacherout, désignant les espèces permises à la consommation et celles qui sont interdites. Les animaux terrestres ne sont autorisés que s'ils sont à la fois ruminants et ont le sabot fendu. Les poissons doivent avoir des écailles et des nageoires. Une liste d'oiseaux non cachères est donnée, ainsi qu'une liste d'insectes cachères (quatre espèces de sauterelles).

La paracha de Chemini contient également certaines lois relatives à la pureté rituelle qui incluent le pouvoir purifiant du Mikvé (un bassin répondant à des critères spécifiques) et d'une source. Le peuple juif est enjoint de « distinguer entre le pur et l'impur ».